



# RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE SFCR 2022



---

Rapport validé par le Conseil de surveillance du 11 avril 2023

# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE 2022</b> .....	<b>3</b>
<b>I. ACTIVITES ET RESULTATS</b> .....	<b>4</b>
I.1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE .....	4
I.2. PERFORMANCES TECHNIQUES .....	9
I.3. PERFORMANCES FINANCIERES .....	12
<b>II. SYSTEME DE GOUVERNANCE</b> .....	<b>13</b>
II.1. INFORMATIONS GENERALES .....	13
II.2. COMPETENCE ET HONORABILITE .....	17
II.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES - ORSA .....	18
II.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE .....	19
II.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE .....	20
II.6. FONCTION ACTUARIELLE .....	20
II.7. TYPES DE FONCTIONS ET D'ACTIVITES SOUS-TRAITEES .....	21
II.8. AUTRES INFORMATIONS .....	21
<b>III. PROFIL DE RISQUE</b> .....	<b>22</b>
III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION .....	22
III.2. RISQUE DE MARCHE .....	23
III.3. LE RISQUE CREDIT/DEFAUT .....	24
III.4. RISQUE OPERATIONNEL .....	24
III.5. EXPOSITION AUX RISQUES .....	24
<b>IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE</b> .....	<b>25</b>
IV.1. ACTIFS .....	25
IV.2. EVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES .....	26
IV.3. AUTRES PASSIFS .....	27
<b>V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE</b> .....	<b>29</b>
V.1. FONDS PROPRES.....	29
V.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS .....	29
V.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS .....	32
V.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE .....	32
V.5. RESPECT DU MCR ET RESPECT DU SCR .....	33
V.6. AUTRES INFORMATIONS .....	33

## SYNTHESE 2022

CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances. Elle délivre des garanties financières aux professionnels de l'immobilier, principalement les constructeurs de maisons individuelles et les promoteurs.

Le chiffre d'affaires s'élève à 27 306 K€ en hausse de 13,34 % par rapport à 2021. Le résultat technique est de 4 329 K€ en baisse de 39,51 %.

Ce document est le rapport régulier au contrôleur (RSR) établi sur la base des données de l'exercice 2022. Il décrit l'activité de la société, son système de gouvernance, son profil de risque, précise les méthodes de valorisation appliquées aux fins de solvabilité et de gestion du capital.

Ce rapport, élaboré chaque année, est soumis à l'approbation du Conseil de surveillance.

Il ressort des travaux menés sur la solvabilité et la situation financière de CGI BATIMENT, au cours de l'exercice 2022, que la société est solvable.

L'exigence de solvabilité imposée par le législateur concerne la couverture par les fonds propres du Minimum de Capital Requis (MCR), d'une part, et du Capital de Solvabilité Requis (SCR), d'autre part. Cette couverture est assurée à hauteur de 312 % pour le SCR (294 % fin 2021) et 1 247 % pour le MCR (1 178 % fin 2021).

La sinistralité progresse avec la défaillance d'un client important. Elle résulte de la difficulté des constructeurs à retrouver une solidité financière du fait de la conjoncture économique très défavorable. Le risque de souscription augmente.

Le risque de marché diminue en raison de la baisse du SCR action.

# I. ACTIVITES ET RESULTATS

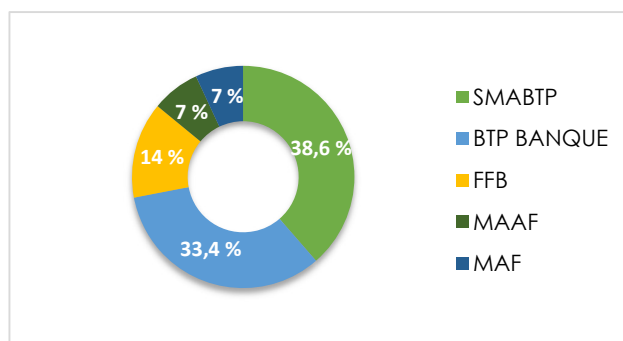
## I.1. DESCRIPTION DE L'ENTREPRISE

CGI BATIMENT est une société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance régie par le Code des assurances au capital de 20 887 500 euros, dont le siège social est situé au 6, rue La Pérouse à Paris 16<sup>ème</sup>.

Créée en 2000 par la FFB, la SMABTP et la BTP Banque, elle fait suite à la CGI FFB (Caisse de Garantie Immobilière de la Fédération Française du Bâtiment) créée en 1964. En 2003, elle a absorbé la société GFIM qui avait pour actionnaires trois mutuelles aujourd'hui présentes à son capital, la SMABTP, la MAF et la MAAF.

Elle délivre principalement des garanties de livraison aux constructeurs de maisons individuelles et des garanties financières d'achèvement aux promoteurs. Elle commercialise également des garanties financières liées à un projet immobilier, depuis l'acquisition du terrain et son aménagement jusqu'à la construction de l'ouvrage.

- **Actionariat**



Il est issu de la filière bâtiment :

- **SMABTP**

Société Mutuelle d'Assurance du Bâtiment et des Travaux Publics, société d'assurances mutuelles à cotisations variables régie par le code des assurances, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 775 684 764 dont le siège est situé 8, rue Louis Armand 75015 Paris, assureur des professionnels du Bâtiment et des travaux publics, SMABTP répond aux besoins en assurance du secteur du bâtiment.

- **BTP BANQUE**

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital social de 85 766 140€, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 339 182 784, ayant son siège social au 48, rue La Pérouse 75116 Paris, BTP BANQUE est la banque spécialiste du financement de l'exploitation et de l'investissement des entreprises du BTP.

- **FFB - Fédération Française du Bâtiment**  
Union de syndicats, ayant son siège social au 33, avenue Kléber 75116 Paris, la FFB est une organisation syndicale patronale, numéro Siren 784 668 642, qui assure la défense de la profession auprès de l'administration, des pouvoirs publics, des décideurs économiques et des acteurs de la construction.
- **MAAF ASSURANCES**  
Société d'assurances mutuelles immatriculée au registre du commerce de Niort sous le numéro Siren 781 423 280 dont le siège social est à Chaban 79180 Chauray, cette mutuelle, initialement réservée aux artisans, a ensuite ouvert son sociétariat au grand public et diversifié ses offres d'assurance.
- **MAF**  
Mutuelle d'Assurance des Architectes Français immatriculée sous le numéro Siren 784 647 389 dont le siège social est situé au 189, bd Malesherbes 75017 Paris, la MAF assure les adhérents architectes et autres concepteurs.

- **Contrôle et audit**

L'autorité de contrôle chargée du contrôle financier de CGI BATIMENT est l'ACPR, 4 place de Budapest 75009 Paris.

Le Commissaire aux comptes de la société est Deloitte & associés, numéro SIREN 572 028 041, Tour Majunga 6 place de la Pyramide 92908 Paris-la-Défense Cedex France.

- **Environnement économique**

Selon la Fédération française du bâtiment (FFB), malgré le déclenchement de la guerre en Ukraine, 2022 ressort comme une bonne année pour le secteur en termes d'activité, avec une croissance de 3,7 % en volume. Toutefois, ce score ne permet toujours pas au secteur de renouer avec son niveau d'avant-crise sanitaire (-1,5 %, par rapport à 2019, hors effet prix). Les trois grands marchés contribuent à ce mouvement, le logement neuf, le non résidentiel neuf et l'amélioration-entretien s'affichant à respectivement +5,1 %, +6,6 %, et +2,1 %.

En dépit des difficultés de recrutement subies tout au long de l'année, que signalent environ quatre entreprises sur cinq chez les plus de dix salariés et deux artisans sur trois, 15 000 postes salariés et intérimaires en équivalent-emplois à temps plein (ETP) ont été créés dans le bâtiment en 2022.

Reste que la situation financière des entreprises de construction s'est fragilisée en 2022. De fait, les marges opérationnelles, corrigées de la rémunération du travail des chefs d'entreprise non salariés, abandonnent environ 1 point de pourcentage (ppct) pour s'afficher à 22 %. Plus grave, par rapport à 2019, la perte ressort à 5 ppct.

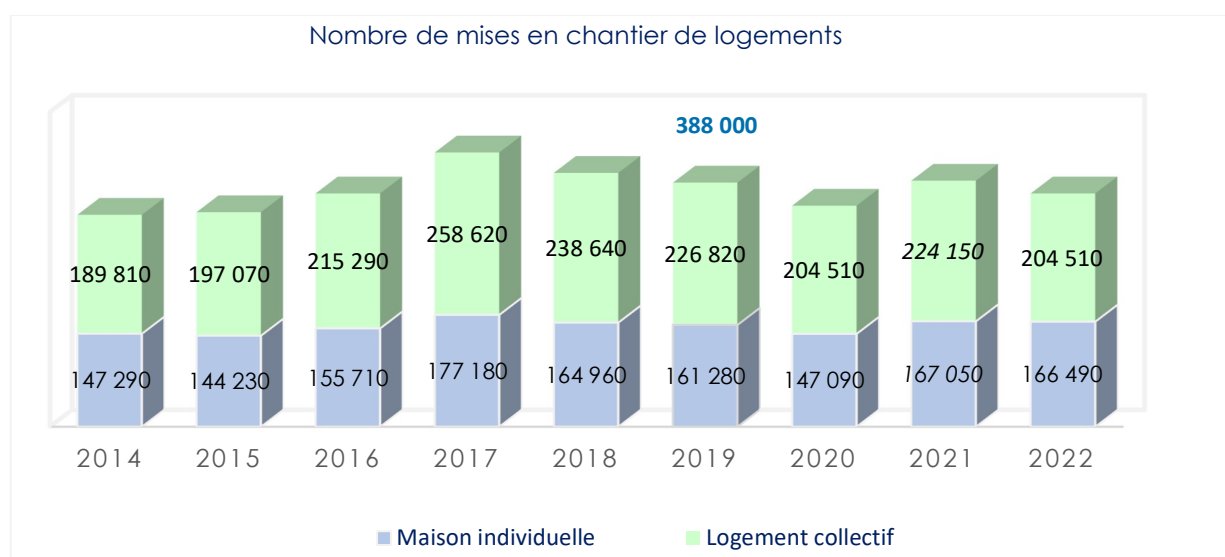
La crise des matériaux explique une bonne part de ce repli, car reporter sur les clients finaux du bâtiment la violente hausse des coûts des travaux qui s'en suivait s'avérait difficile, d'autant que l'indexation des marchés restait peu développée. Il faut toutefois y ajouter le surplomb de

l'emploi sur l'activité, largement lié à la désorganisation des chantiers du fait des difficultés d'approvisionnement, qui a pesé lourd en termes de poids relatif de la masse salariale.

Plus en détail, concernant le logement, les mises en chantier se replient de 5,2 % pour s'établir à 371 000 unités en 2022, bien en-deçà du niveau de 2019 (388 000) et seulement 10 000 unités de plus que la moyenne observée depuis 1986. Par ailleurs, 483 400 permis ont été délivrés, en hausse de 3,2 %.

Des disparités importantes s'observent toutefois par segment de marché : dans l'individuel, en avance de phase, les ouvertures de chantier se stabilisent (-0,3 %) et les autorisations reculent (-7,2 %) ; à l'inverse, le collectif s'affiche respectivement à -8,8 % et +12 %.

Par ailleurs, l'amont de la filière inquiète. De fait, en 2022, les ventes des constructeurs de maisons individuelles ainsi que des promoteurs s'effondrent respectivement de 31,3 % et 16,2 %.



Source : FFB à partir de MTECT/CGDD/SDES, Sit@del2

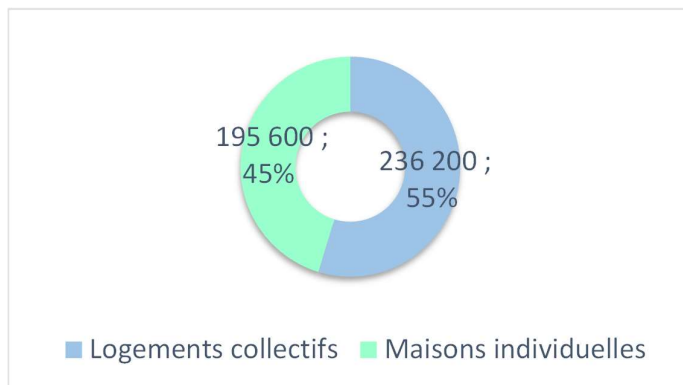
En conséquence, les permis décrocheraient de 21,3 % en 2023, conduisant à un repli des mises en chantier de 8,6 %, dont respectivement -13,1 % et -4,6 % dans l'individuel et le collectif. L'activité des entreprises de bâtiment en logement neuf s'infléchirait alors de 2,6 % en volume, amorçant un retournement de marché qui se révélera encore plus prononcé en 2024 sans relance.

Après +6,6 % à prix constants en 2022, le non résidentiel neuf verrait sa production ralentir fortement en 2023, à +1,7 %, eu égard à la détérioration du contexte économique et financier. Hormis les locaux agricoles en repli (-12,8 %) et les bureaux en quasi-stabilisation (-0,3 %), les autres segments progresseraient néanmoins, les commerces en tête (+6,3 %).

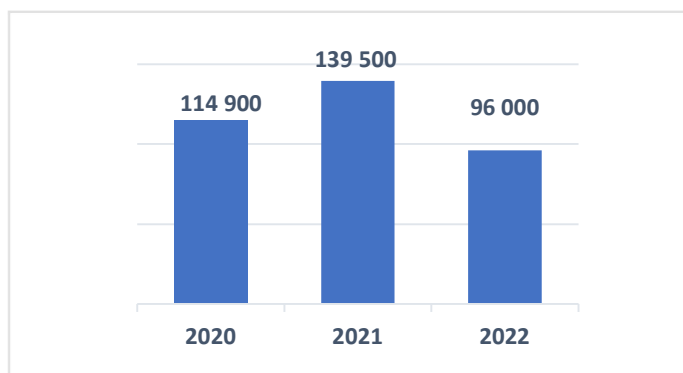
Quant à l'activité en amélioration-entretien, elle resterait bien orientée, à +2,0 %, tirée par une accélération contenue de la rénovation énergétique (+2,6 %), la crise de l'énergie ainsi que les dispositifs publics d'aides octroyés constituant des facteurs incitatifs. En revanche, le volume de travaux non énergétiques se tasserait, à +1,7 %.

En synthèse, la FFB prévoit que le bâtiment connaîtrait une modeste croissance de 0,7 % de son activité en 2023, hors effet prix. L'emploi se stabiliserait, avec des créations nettes au cours du premier semestre, puis l'amorce d'un décrochage sur la deuxième partie de l'année. Enfin, la situation financière des entreprises resterait un sujet d'inquiétude, avec des coûts qui continueraient de progresser, notamment sous l'effet de la hausse des rémunérations, alors que les entreprises connaîtraient davantage de difficultés à répercuter ces hausses dans leurs prix, dans un contexte de recul du pouvoir d'achat des ménages.

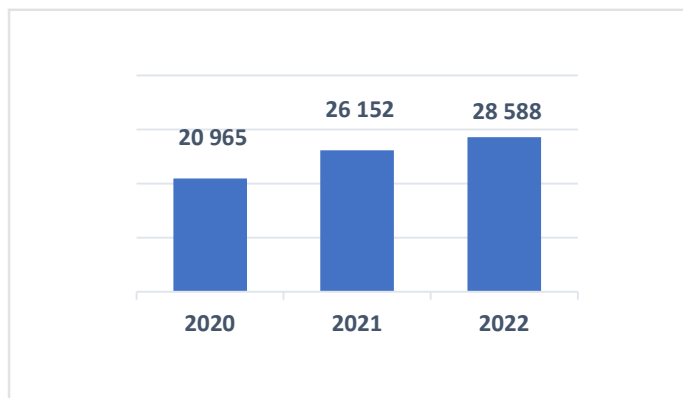
**Nombre annuel de logements autorisés en France entière (France métropolitaine) 2022**



**Ventes de maisons individuelles**  
(Indice Markemétron)



**Nombre de garanties de livraison délivrées par CGI BATIMENT en 2022**



- **Activités opérationnelles**

CGI BATIMENT délivre des garanties financières dans le domaine de la maison individuelle à 906 constructeurs représentant 89 % de son chiffre d'affaires, 24 330 K€ de primes émises.

Elle garantit également 191 promoteurs immobiliers pour les 11 % restant soit 2 976 K€ de primes émises.



## I.2. PERFORMANCES TECHNIQUES

- **Activité en promotion immobilière**

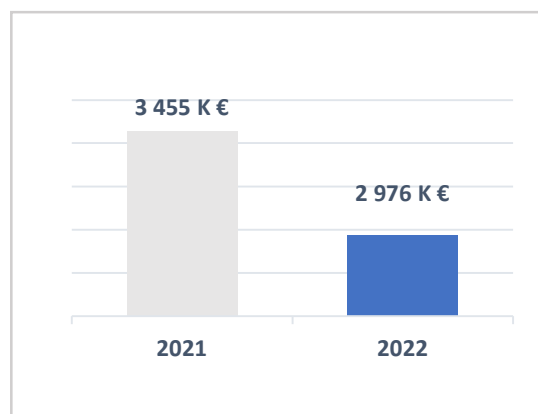
L'année 2022 a été marquée par une baisse de l'activité.

Engagements souscrits :

- 120 programmes pour 480 382 K€ ;
- 2 garanties achèvement VRD pour 1 081 K€ ;
- 10 opérations de bureaux pour 229 038 K€ ;
- 118 garanties diverses pour 27 134 K€.

### **Primes émises en promotion immobilière :**

L'année 2022 se caractérise par une baisse des primes émises qui s'établissent à **2 976 K€** contre 3 455 K€ en 2021.

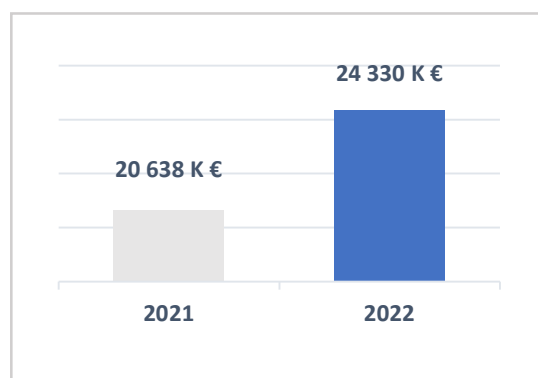


- **Activité en maison individuelle**

Au cours de l'exercice 2022, CGI BATIMENT a apporté son concours à **906** constructeurs pour un volume de **28 588** maisons en garantie de livraison. 665 sont directement cautionnés par CGI BATIMENT et 241 par l'intermédiaire de courtiers.

### **Primes émises en maison individuelle :**

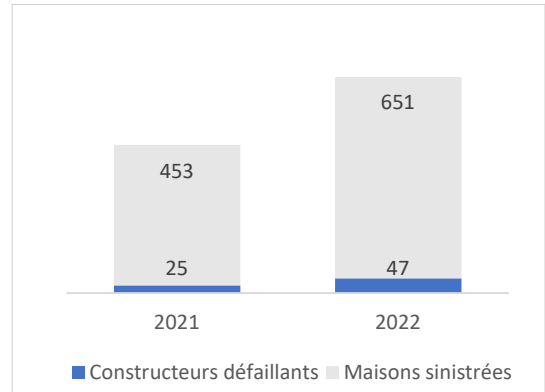
Elles s'élèvent à **24 330 K€**, soit une hausse de 18 % par rapport à l'exercice précédent.



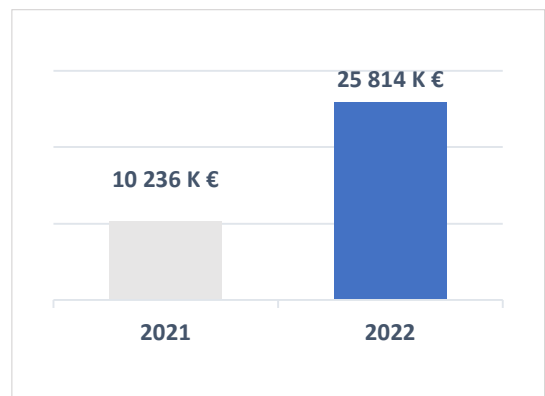
- **Evolution de la sinistralité**

L'exercice 2022 a été de marqué par une forte sinistralité comme l'année passée et aggravée par la défaillance d'un client pour lequel 324 garanties sont mises en jeu.

**Nombre de constructeurs et de maisons sinistrées**

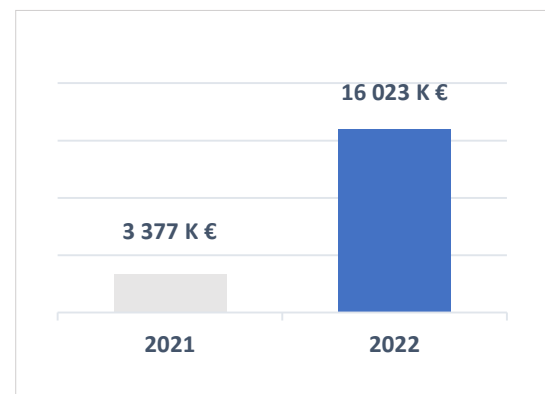


**Coût des sinistres  
(brut de recours bancaires et de réassurance)**



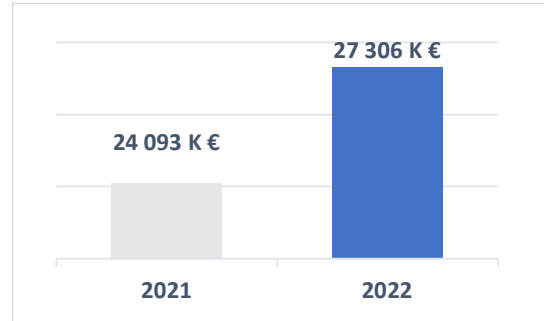
- **Réassurance**

**Part de réassurance dans les coûts de sinistres**

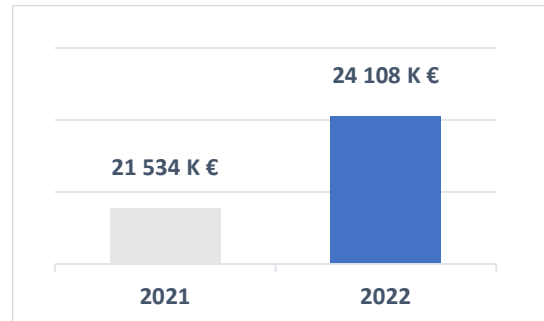


- **Résultat technique**

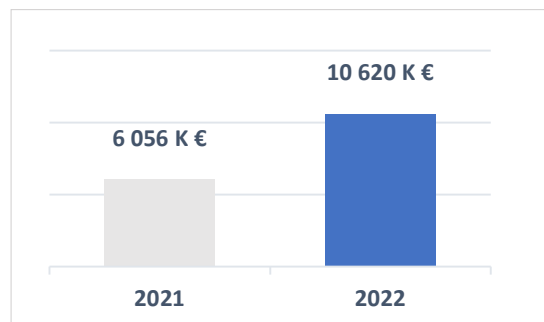
**Chiffre d'affaires**



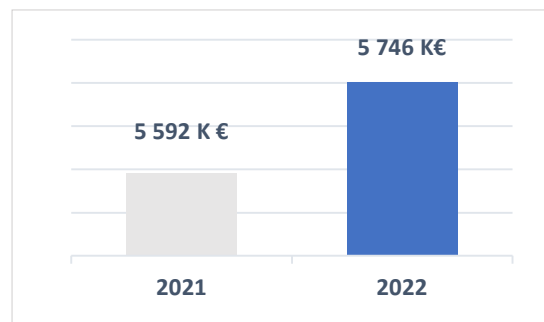
**Primes acquises, brutes de réassurance**



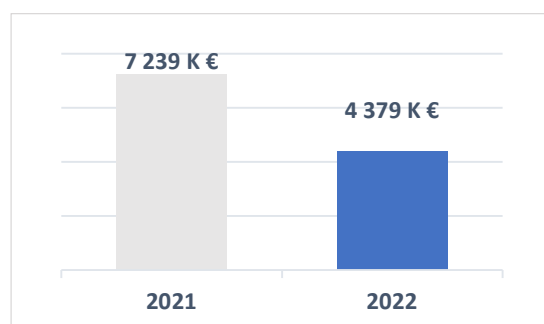
**Charge des sinistres, nette de réassurance**



**Frais d'acquisition et d'administration nets**

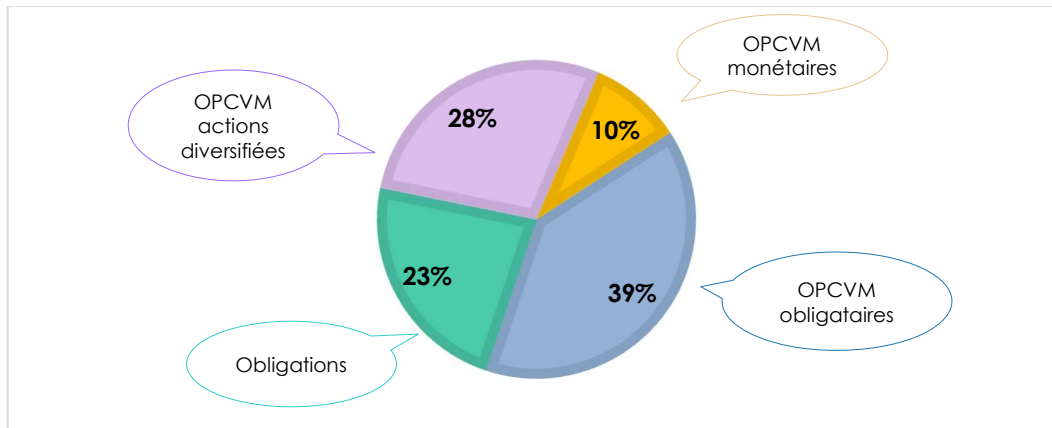


**Résultat technique net**



### I.3. PERFORMANCES FINANCIERES

Au 31/12/2022, les obligations et les OPCVM détenus en portefeuille s'élèvent à **96 951 K€** en valeur de réalisation et se répartissent de la manière suivante :

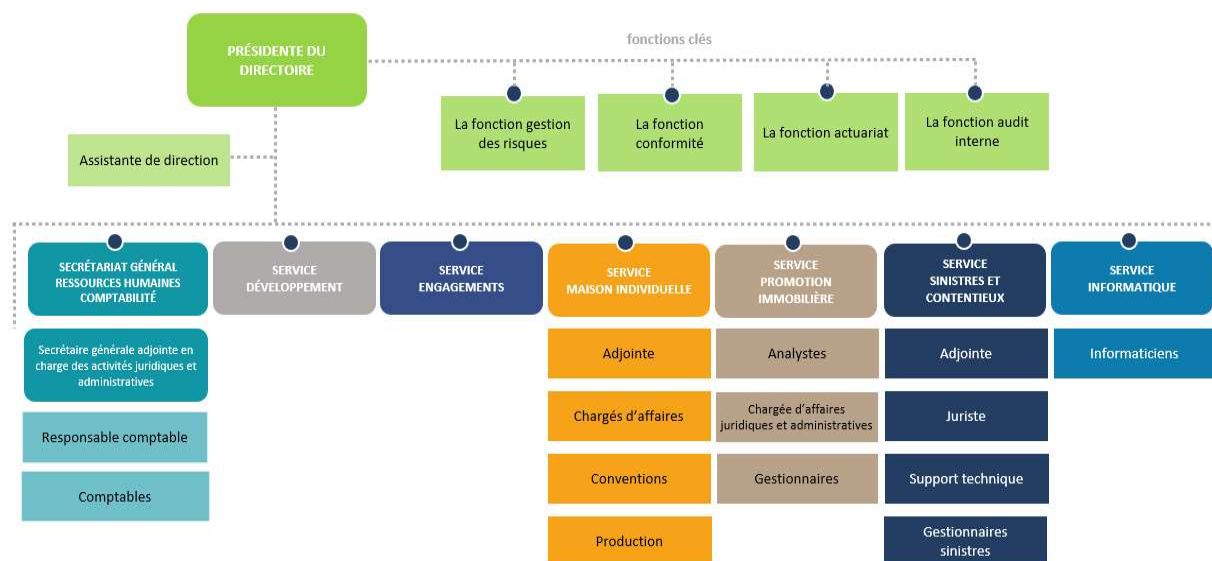


CGI BATIMENT détient également une participation de **848 K€** dans la société Caron Marketing.

## II. SYSTEME DE GOUVERNANCE

### II.1. INFORMATIONS GENERALES

- Organigramme de la société



### Organes de surveillance et de direction

CGI BATIMENT est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance dont l'activité principale consiste en la délivrance de garanties financières et la souscription des garanties dommages-ouvrages toutes opérations rattachées à l'activité principale. Elle est régie par le code des assurances et est soumise à la réglementation Solvabilité II.

### Conseil de surveillance

Nom prénom / raison sociale	Qualité
<b>Olivier SALLERON</b>	Président
<b>Jacques CHANU</b>	Vice-Président
<b>Pierre ESPARBES</b> (représentant permanent de SMABTP)	Membre
<b>Sylvie LOIRE FABRE</b> (représentant permanent de BTP Banque)	Membre
<b>Eric JOURDE</b> (représentant permanent de la Fédération Française du Bâtiment)	Membre
<b>Jacques LUMEAU</b> (représentant permanent de MAAF Assurances)	Membre

<b>Pierre BRUNERIE</b> (représentant permanent de la Mutuelle des Architectes Français)	Membre
<b>Jean-Baptiste BOUTHILLON</b>	Membre
<b>Delphine CHARRIER BLESTEL</b>	Membre
<b>José-Michaël CHENU</b>	Membre
<b>Stéphane CHENUET</b>	Membre
<b>Sylvain MASSONNEAU</b>	Membre
<b>Grégory MONOD</b>	Membre
<b>Alain MONTOURCY</b>	Membre
<b>Etienne REQUIN</b>	Membre

### **Directoire et direction générale**

<b>Nom prénom / raison sociale</b>	<b>Fonction au sein de la Société</b>
<b>Virginie MARQUANT</b>	Présidente du Directoire
<b>Loïc CHAPEAUX</b>	Directeur Général et Membre
<b>Florent BERTHE</b>	Membre
<b>Grégory KRON</b>	Membre

### **Commission d'audit et des risques**

<b>Nom prénom / raison sociale</b>	<b>Qualité au sein de la commission</b>
<b>Delphine CHARRIER BLESTEL</b>	Présidente
<b>Sylvie LOIRE FABRE</b>	Membre (BTP BANQUE)
<b>Jacques LUMEAU</b>	Membre (MAAF ASSURANCES)
<b>Bertrand LOTTE</b>	Membre (SMA BTP)

Sont invités également les membres du Directoire, et les fonctions clés de CGI BATIMENT.

Mission

Cette commission est notamment chargée d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Elle se réunit au moins trois fois par an ; chaque réunion fait l'objet d'un procès-verbal.

### **Commission des nominations et des rémunérations**

<b>Nom prénom / raison sociale</b>	<b>Qualité au sein de la commission</b>
<b>Olivier SALLERON</b>	Président (FFB)
<b>Jacques CHANUT</b>	Membre (SMA BTP)
<b>Sylvie LOIRE FABRE</b>	Membre (BTP BANQUE)
<b>Pierre BRUNERIE</b>	Membre (MAF)

Mission :

Cette commission a pour objet de faire des propositions au Conseil de surveillance concernant la sélection ou le renouvellement des membres du Conseil de surveillance, des rémunérations des membres du Directoire ainsi que du Président et du vice-Président du Conseil de surveillance et des membres des commissions spécialisées.

### **Commission de politique financière**

<b>Nom prénom / raison sociale</b>	<b>Qualité au sein de la commission</b>
<b>Eric JOURDE</b>	Président (FFB)
<b>Sylvie LOIRE FABRE</b>	Membre (BTP BANQUE)
<b>Philippe DESURMONT</b>	Membre (SMA BTP)
<b>Pierre BRUNERIE</b>	Membre (MAF)
<b>Christophe COUTURIER</b>	A titre participatif ECOFI

Sont invités également les membres du Directoire.

Mission :

Cette commission analyse périodiquement le portefeuille de titres de CGI Bâtiment et formule avis et conseils en matière de stratégie des placements. Elle se réunit au moins deux fois par an ; ses avis sont suivis par le Directoire.

### **Directeurs et chefs de services**

Les directeurs et chefs de service disposent chacun des délégations de responsabilité et de fonctions qui peuvent, si nécessaire, faire l'objet d'une actualisation.

- **Information sur les règles de rémunération**

### **Information sur les règles de rémunération**

---

#### Pour les salariés :

Les salariés ne disposent d'aucune part variable. L'accord d'intéressement collectif dont le montant dépend notamment du résultat net après impôt et du résultat technique de la société bénéficie à l'ensemble des salariés ; il est renégocié tous les trois ans.

#### Pour les fonctions clés :

Les responsables des fonctions clés, risques, conformité et actuariat, sont salariés.

Sous la responsabilité de la fonction clé audit interne, les audits internes peuvent être sous-traités à un prestataire externe. Ses prestations sont rémunérées en fonction d'un contrat signé par la Présidente du Directoire prévoyant des versements forfaitaires calculés au temps passé.

#### Pour les membres du Directoire :

La rémunération des membres du Directoire se compose uniquement d'une rémunération fixe mensuelle fixée par la Commission des rémunérations. En tant que mandataires sociaux, ils ne perçoivent ni intéressement, ni participation.

La Présidente du Directoire a également un contrat de directrice des opérations. Au titre de son contrat de travail, sa rémunération est fixée par le Directoire.

La Commission des rémunérations instruit chaque année, pour le compte du Conseil de surveillance à qui elle soumet ses propositions, l'examen de la révision de la rémunération brute annuelle des membres du Directoire.

La Commission des rémunérations, comme le Directoire, s'attachent à ce que les critères de rémunération retenus et l'évolution de celle-ci n'entraînent pas de prise de risque qui ne soit pas conforme et cohérente avec la politique des risques de la société et avec les objectifs des plans stratégiques. C'est au regard de ces critères et notamment de l'atteinte des objectifs dans un contexte de conjoncture et concurrence donné qu'est appréciée la performance de l'exercice.

#### Pour les membres du Conseil de surveillance :

La Commission des rémunérations, commission spécialisée du Conseil de surveillance, détermine la rémunération du Président et du Vice-Président du Conseil de surveillance. Cette rémunération ne comporte pas de partie variable.

Les autres membres du Conseil de surveillance et les membres des commissions spécialisées perçoivent uniquement des jetons de présence dont l'enveloppe globale est proposée par la Commission des rémunérations et est validée par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Les montants des jetons de présence sont identiques pour toutes les personnes concernées. Ils sont doublés pour les Présidents des commissions spécialisées.



## II.2. COMPETENCE ET HONORABILITE

- **Gouvernance**

### Gouvernance

---

Conformément à la politique écrite de compétence et d'honorabilité approuvée par le Conseil de surveillance le 08/12/2021, les membres des instances de gouvernance sont choisis en fonction de leurs compétences et de leur expertise dans les domaines d'activité de CGI BATIMENT :

- Dans le domaine des assurances, avec les représentants désignés par SMABTP, MAF et MAAF ;
- Dans le domaine financier, avec les représentants désignés par BTP BANQUE ;
- Dans le domaine de la promotion et de la construction de maisons individuelles avec les représentants des entreprises de ces activités qui siègent dans les instances de la FFB.

Dans le cadre de la présentation des résultats préparés avec le Cabinet SINALYS, leur connaissance des règles de solvabilité II est actualisée lors des réunions du Conseil de surveillance, du Directoire et de la Commission d'audit et des risques.

Chacun a remis à la société une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pénale, civile et administrative sans laquelle ils ne peuvent gérer, administrer ou diriger une personne morale.

### Les fonctions clés

---

En application de Solvabilité II, les responsables des quatre fonctions clés de CGI BATIMENT ont été désignés et ont fait l'objet d'une notification auprès de l'ACPR.

- **Gestion des risques**

L'objectif de cette fonction clé est d'assurer une détection efficace des risques par l'entreprise et leur bonne maîtrise (mise à jour de la cartographie, suivi des incidents, contrôle interne...).

- **Conformité**

L'objectif de cette fonction clé est de veiller à la mise en œuvre et au respect des lois, règlements et de conseiller la gouvernance.

- **Audit interne**

L'audit doit permettre de vérifier l'efficacité des dispositifs, la bonne prise en compte des risques et l'efficacité des mesures qui limitent ces risques.

- **Actuariat**

Un prestataire extérieur en assistance choisi en fonction de ses références dans le domaine de l'actuariat. Les associés intervenant chez CGI BATIMENT sont membres de l'institut des actuaires.

Une déclaration de non-condamnation et un extrait du casier judiciaire vierge ont été demandés à chacun des représentants de ces fonctions.

### **II.3. SYSTEME DE GESTION DES RISQUES - ORSA**

Les règles de souscription sont définies dans la politique écrite de souscription et la gestion des sinistres fait l'objet de procédures internes. Outre les réunions périodiques internes de suivi qui assurent une connaissance actualisée de la situation du portefeuille et des événements marquants, des instances décisionnaires ont été mises en place en matière de souscription et de renouvellement des garanties.

Les processus opérationnels et transverses auxquels se rattachent les différents guides de gestion ont été identifiés dans le cadre d'une cartographie des risques pour permettre d'apprécier les risques liés après prise en compte des actions de maîtrise utilisées. Ces travaux sont actualisés en permanence par le responsable risques. Les aménagements successifs de cette cartographie, l'amélioration des processus et l'évolution des risques correspondants sont portés à la connaissance de la Commission d'audit et des risques.

- **Promotion immobilière**

Le comité de promotion immobilière est composé de la Présidente du Directoire, des représentants de SMABTP, BTP Banque, FFB et de deux personnalités qualifiées dans le domaine de la promotion.

- **Maison individuelle**

Plusieurs comités sont constitués en fonction du volume des engagements et de la nature du risque.

- **ORSA**

Le processus ORSA, mis en œuvre chaque année, est validé par le Conseil de surveillance et fait l'objet d'un rapport détaillé envoyé au superviseur. Le processus ORSA peut être déclenché dans la perspective d'une baisse de plus de 10 % de fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

Dans le cadre des projections annuelles effectuées sur un scénario central, trois autres scénarios défavorables ont été testés pour évaluer les besoins en solvabilité :

- un choc sinistralité lourde en 2023 combinée à une dégradation des marchés financiers
- un choc lié à la chute des deux plus grosses expositions
- un choc lié à une forte fréquence de sinistres non réassurés combinée à un choc sur le marché actions.

La tolérance globale aux risques s'exprime par rapport à un ratio de couverture Solvabilité II fixé par le Conseil de surveillance à 250 % de fonds propres éligibles.

## II.4. SYSTEME DE CONTROLE INTERNE

### • Cartographie et gestion des risques

Dans le cadre du Pilier 2 de la directive européenne sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice (Solvabilité II) du 25/11/2009 et des textes pris en France pour son application, CGI BATIMENT a mis en place une cartographie des processus et des risques qui répond à la nécessité de disposer d'un outil permanent d'identification et d'évaluation des risques dans l'entreprise. CGI BATIMENT est consolidée au niveau "risques" par la SMABTP. La cartographie des risques a été réactualisée pour être complétée et mise aux normes de la SGAM BTP.

Au 31 décembre 2022, la cartographie des risques de CGI BATIMENT est structurée autour de 13 méga-processus. A partir de 65 processus identifiés, 118 risques distincts ont été décrits et côtés.

### • Le dispositif LCB/FT

CGI BATIMENT rédige chaque année un rapport « sur l'organisation des dispositifs de contrôle interne du dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et de gel des avoirs ».

Chaque année ce rapport est soumis aux instances et est approuvé par le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT.

### • Gestion des risques opérationnels

En 2022 plusieurs plans d'actions ont permis une amélioration du dispositif opérationnel de gestion et de pilotage des risques auxquels la société est exposée.

Les politiques écrites renouvelées chaque année ont été validées par le Conseil de surveillance du 05/12/2022.

### • Dispositif d'audit interne

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place lors des réunions périodiques et des missions d'audit menées par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, la responsable de la fonction clé audit interne a délégué la réalisation des audits à Mme Christiane LEGAT du cabinet LEGAT Conseil.

CGI BATIMENT a procédé à l'actualisation de son dispositif opérationnel de gestion et de pilotage de ses risques. Celui-ci garantit :

- Une bonne connaissance des risques auxquels elle est exposée et une évaluation cohérente de ses expositions :
  - Le responsable de la fonction conformité garantit une vision d'ensemble des normes qui doivent être respectées afin de pérenniser l'activité et préserver la réputation de CGI Bâtiment ;
  - La cartographie des risques opérationnels dresse, autour de 13 méga-processus distincts, la liste des principaux processus et risques que CGI Bâtiment a identifiés. Elle permet d'établir un plan d'action qui vise à maîtriser et à prévenir la survenance des risques.

- Une gestion des risques opérationnels :
  - L'organisation de CGI BATIMENT est décrite et déclinée au sein des politiques écrites et dans les procédures opérationnelles de chaque service ;
  - Le contrôle interne est organisé afin de permettre d'assurer notamment l'application des instructions et des orientations fixées par le Directoire.
  
- Une remontée des informations nécessaires et la capacité des instances responsables à prendre les décisions qui s'imposent :
  - La remontée des informations s'effectue au moyen notamment des « fiches incidents » et de l'actualisation des risques répertoriés ;
  - Le Conseil de surveillance de CGI BATIMENT a créé des Commissions spécialisées lui permettant d'assurer un suivi des risques et la remontée des informations en cas de détection de difficultés.

## **II.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE**

Indépendamment des différents niveaux de contrôle mis en place à travers les réunions périodiques et les missions d'audit menées annuellement par la SMABTP, le CREDIT COOPERATIF ou des intervenants extérieurs, CGI BATIMENT a délégué la fonction d'audit interne à un membre du Conseil de surveillance.

Conformément à sa politique d'audit interne, CGI BATIMENT élabore des plans d'audit annuels qui sont validés par le Directoire.

## **II.6. FONCTION ACTUARIELLE**

La fonction actuarielle contribue à la gestion des risques de CGI BATIMENT, notamment au moyen de la modélisation du risque de souscription et du calcul du SCR. Elle participe aux Commissions d'Audit et des Risques et aux Conseils de surveillance.

Elle a pour objet de :

- Coordonner le calcul des provisions techniques. Cette évaluation repose sur la sinistralité observée, l'analyse effectuée par les actuaires, et les législations prudentielle et fiscale encadrant les niveaux de provisions ;
- Revoir les méthodologies et les modèles de calcul ;
- Analyser la suffisance et la qualité des données ;
- Comparer les modèles et les données empiriques ;
- Analyser la politique de souscription et la rentabilité ;
- Donner un avis sur l'adéquation des traités de réassurance.

Elle émet également un avis sur le niveau tarifaire des nouveaux produits et sur la politique de cession. Cette fonction est portée par la Secrétaire Générale qui bénéficie de l'accompagnement du prestataire extérieur SINALYS.

## **II.7. TYPES DE FONCTIONS ET D'ACTIVITES SOUS-TRAITEES**

### Fonctions clés :

- Fonction clé audit non déléguée mais la réalisation des audits internes peut être déléguée à LEGAT CONSEIL ;
- Actuariat (fonction clé non déléguée mais accompagnement par la société SINALYS).

### Activité « cœur de métier » critiques ou importantes :

- Délégations de gestion aux courtiers KOHLER, EURO CAUTIONS et CMI COURTAGE (prospection commerciale, délivrance des attestations nominatives, encaissement de primes, gestion des conventions et des réclamations) ;

### Supports/outils aux activités « cœur de métier » (relation de dépendance vis-à-vis d'un tiers) :

- Licence de logiciels permettant la gestion d'activités « cœur de métier » (comptabilité, paie) ;
- Prestations de services informatiques (fourniture de stockage de données importantes ou critiques, prestations de services essentielles à la continuité d'activité, développement du système d'information, maintenance ou support des systèmes, création et maintenance du réseau informatique).

## **II.8. AUTRES INFORMATIONS**

Il n'y a pas d'autres informations importantes concernant la gouvernance.

## III. PROFIL DE RISQUE

### III.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

Le risque de souscription est le risque majeur de CGI BATIMENT en raison de son secteur d'activité non-vie, la caution.

Elle est notamment exposée :

- Au risque que le coût des futurs sinistres soit supérieur aux primes ;
- Au risque lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres et à leur mauvaise estimation ;
- Au risque résultant d'évènements extrêmes ou exceptionnels.

La mise en place de traités de réassurance, en excess of loss et en stop loss, permet de limiter les répercussions.

- **Le risque de primes et de réserve**

La politique de développement entreprise par CGI BATIMENT conduit à une accentuation du risque de prime. Le marché très concurrentiel ne permet pas d'envisager la possibilité d'augmenter les primes pour faire face aux coûts des futurs sinistres. Le *business plan* de l'entreprise s'inscrit dans un développement qui doit respecter une couverture minimale du SCR fixée à 250 %. Lors du prochain calcul du scénario central de l'ORSA, ce seuil pourrait être amené à être revu.

Le risque de réserve mesure l'évolution du coût des sinistres net. En raison de la spécificité des garanties caution, ce risque pourrait provenir d'une insuffisance de provisionnement liée à la grande disparité et l'imprédictibilité en montant et en durée de chaque sinistre.

- **Le risque catastrophe**

Ce risque de souscription concerne les engagements portés sur les deux plus grosses expositions.

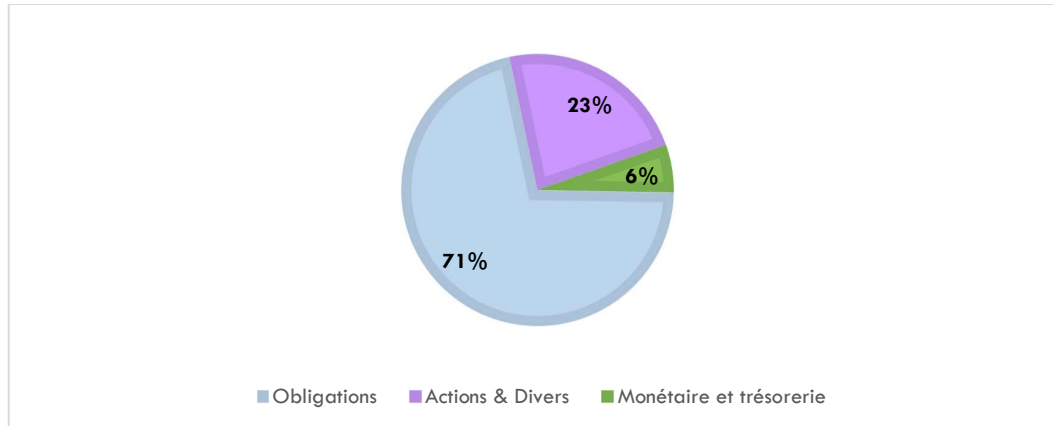
Ces clients apportent un grand volume d'engagements. Les primes correspondantes sont en augmentation (en volume et en assiette) bien que le taux moyen à la souscription soit plus faible en comparaison des autres clients.

Le risque est limité par la réassurance mais est sensible à la distribution des risques par année de souscription, notamment au travers des primes de reconstitution.

### III.2. RISQUE DE MARCHE

Le portefeuille de titres dont la gestion est confiée à des mandataires professionnels est diversifié. Il est positionné sur des supports cotés. Les rentabilités sont suivies et les options générales de placement encadrées par la Commission de politique financière.

Après mise en transparence, la composition du portefeuille est la suivante :



- **Le risque actions**

C'est la principale composante du risque marché. Le risque de baisse des actions peut impacter le portefeuille de CGI BATIMENT, la volatilité des actions joue un rôle important. La politique des placements financiers limite la souscription en direct de ces titres. Le risque actions est majeur dans le risque marché.

- **Le risque de spread**

Le risque de signature lié à la qualité des émetteurs, il est stable.

- **Le risque de change**

L'activité nationale de CGI BATIMENT implique qu'elle soit peu exposée au risque de change sur le passif. Il est très minoritaire et ne concerne que les titres détenus dans des fonds communs de placement.

- **Le risque de taux**

La variation de la courbe des taux (à la hausse), la volatilité de ces derniers et l'environnement amènent à bien suivre ce risque car 71 % des placements (après mise en transparence) sont sur des supports obligataires. En 2022, la remontée des taux n'a pas été favorable au portefeuille de CGI Bâtiment, et l'entreprise reste encore exposée.

- **Le risque de concentration**

La diversification de la souscription du portefeuille titres sur différents émetteurs permet d'atténuer le risque de concentration

- **Le risque immobilier**

CGI BATIMENT n'a pas de placement immobilier.

### **III.3. LE RISQUE CREDIT/DEFAUT**

Il concerne principalement les créances détenues sur les réassureurs, le monétaire et les comptes bancaires. Leurs notations ne sont pas inférieures à A ; le placement des traités de réassurance est effectué auprès d'une dizaine de réassureurs pour limiter le risque.

- **Risque de liquidité**

Ce risque est extrêmement réduit compte tenu de l'importance des supports monétaires et comptes bancaires par rapport aux besoins créés par les règlements des sinistres.

### **III.4. RISQUE OPERATIONNEL**

Il est particulièrement suivi au travers de la cartographie des risques opérationnels. Il a été « testé » en 2022 avec un sinistre de taille significative dont les conséquences ont été maîtrisées.

### **III.5. EXPOSITION AUX RISQUES**

L'exposition aux risques est mesurée par la formule standard. L'ORSA menée en 2022 a permis de projeter l'évolution des risques en fonction des stress-tests listés ci-après. Sur la base des risques décrits dans la cartographie, trois scénarios défavorables ont été menés pour tester le besoin en solvabilité :

- Scénario 1 : *sinistralité lourde en 2023 combinée à une dégradation des marchés financiers*
- Scénario 2 : *chute des deux plus grosses expositions*
- Scénario 3 : *fréquence de sinistres non réassurés combinée à un choc sur le marché actions*



## IV. VALORISATION A DES FINS DE SOLVABILITE

### IV.1. ACTIFS

Les tableaux ci-après sont exprimés en K€. Ils présentent la comparaison de la valorisation des différents postes du bilan dans Solvabilité II avec celle des comptes sociaux, au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022.

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Goodwill				
Frais d'acquisition différés		2 364		2 613
Immobilisations incorporelles		632		391
Actifs d'impôts différés	971		2 149	
Excédent du régime de retraite				
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre		278		280

La valeur Solvabilité II retenue pour les frais d'acquisition différés est 0, conformément aux règles posées par la directive.

La valorisation des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles pour usage propre est portée à zéro compte tenu de l'absence de marché actif pour les revendre.

Les actifs d'impôts différés ont été évalués selon la norme IAS12. Leur calcul est détaillé plus loin (IV.4. Valorisation des impôts différés). Nous avons considéré qu'ils étaient recouvrables en totalité, étant inférieurs aux impôts différés passifs.

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats UC et indexés)	111 249	100 533	102 950	99 774
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)				
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations	848	848	859	859
Actions				
Actions – cotées				
Actions – non cotées				
Obligations	19 310	19 225	22 475	24 202
Obligations d'État			522	537
Obligations d'entreprise	19 310	19 225	21 953	23 665
Titres structurés				
Titres garantis				
Organismes de placement collectif	80 092	69 460	74 616	69 712
Produits dérivés				
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	8 000	8 000	2 000	2 000
Autres investissements	3 000	3 000	3 000	3 000

Les investissements ont été évalués pour un total de 102 950 K€, en retrait de 7 % par rapport à la fin 2021.

Les titres financiers sont évalués en valeur de marché.

La valorisation utilisée pour les détenctions dans des entreprises liées correspond à :

- la valeur de Caron Marketing, entreprise spécialisée dans les études marketing sur les maisons individuelles. Il s'agit d'une participation stratégique pour CGI BATIMENT. C'est la valeur d'achat de 2014 qui a été reprise, en considérant qu'il n'y avait pas eu de changements pouvant induire une modification de cette valorisation ;
- la valeur du dépôt INVESTIMO auprès de SMA

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	5 034	5 031	18 992	20 683

Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance ont été calculés en meilleure estimation (*best estimate*), comme il est décrit au paragraphe **IV.2. Evaluation des provisions techniques**. Ils relèvent de la branche non-vie. Leur augmentation est liée à l'augmentation de la part des réassureurs dans les dossiers sinistrés.

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1 742	1 742	1 829	1 829
Créances nées d'opérations de réassurance	50	50	55	55
Autres créances (hors assurance)	749	749	3 051	3 051
Actions propres auto-détenues (directement)				
Éléments de fonds propres appelés, mais non encore payés				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 766	3 766	3 830	3 830
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	161	179	67	102

Les créances sont prises à leur valeur du bilan social, soit 4 935 K€ nettes de provisions (contre 2 540 K€ à fin 2021), en considérant qu'elles sont historiquement recouvrées en totalité. Leur augmentation est liée à la variation du poste autres créances, résultant notamment du calcul de l'impôt sur les sociétés.

La trésorerie est prise à sa valeur de marché, soit 3 830 K€.

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont retraités des surcotes obligatoires ; les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur du bilan social. La valeur retenue est alors de 67 K€.

Le total de l'actif ressort à 132 922 K€, en progression de 7 % par rapport à la fin de 2021.

## IV.2. EVALUATION DES PROVISIONS TECHNIQUES

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions techniques non-vie	23 581	36 230	42 439	54 816
Provisions techniques non-vie (hors santé)	23 581	36 230	42 439	54 816
Provisions techniques calculées comme un tout				
Meilleure estimation	19 856		38 347	
Marge de risque	3 725		4 092	

L'activité de CGI BATIMENT est une activité non-vie, de délivrance de garanties caution. Elle relève de la Line of Business 9. Les engagements sont gérés par nature d'activité : sinistres relatifs aux maisons individuelles, sinistres de promotion immobilière et litiges.

Compte tenu de la nature de l'activité, les triangles de règlement des sinistres et des litiges portent sur un faible nombre de dossiers. La volatilité des coûts de sinistre est importante et l'écoulement des règlements varie fortement d'un dossier à l'autre. Ceci rend les évaluations plus difficiles et incertaines.

On abordera successivement une comparaison des flux enregistrés en 2022 et des prévisions à fin 2021, les choix posés en matière de projection des flux dans l'évaluation à fin 2022 et les résultats obtenus.

- **Meilleure estimation des engagements**

**Best Estimate de primes**

Comme il a été précisé plus haut, le Best Estimate de primes est mis en place pour la première fois :

**Best Estimate de sinistres**

Les Best Estimates bruts de réassurance ont subi une hausse de 56% par rapport à fin 2021 mais cette croissance est compensée par une hausse de 278% des Best Estimates cédés, en cohérence avec l'évolution des provisions sur lesquelles s'appuient leurs calculs. Les provisions nettes sont ainsi en recul de 19%.

		BE sinistres (en K€)				
		brut			cédé	net
		hors frais	frais	ensemble		
Maisons individuelles	fin 2022	25 848	3 333	29 181	19 008	10 173
	fin 2021	13 885	3 700	17 585	5 034	12 551
	évolution	86%	-10%	66%	278%	-19%
Promotion	fin 2022	174	78	252	-	252
	fin 2021	900	87	987	-	987
	évolution	-81%	-10%	-74%		-74%
Litiges	fin 2022	1 048	510	1 558	-	1 558
	fin 2021	718	566	1 284	-	1 284
	évolution	46%	-10%	21%		21%
<b>Ensemble</b>	<b>fin 2022</b>	<b>27 070</b>	<b>3 921</b>	<b>30 991</b>	<b>19 008</b>	<b>11 983</b>
	<b>fin 2021</b>	<b>15 504</b>	<b>4 353</b>	<b>19 856</b>	<b>5 034</b>	<b>14 822</b>
	<b>évolution</b>	<b>75%</b>	<b>-10%</b>	<b>56%</b>	<b>278%</b>	<b>-19%</b>

- **Calcul de la marge pour risque**

Nous avons appliqué la méthode basée sur les durations de passif. En effet la durée du passif est sensiblement la même que l'on se place en vision brute ou nette de réassurance (soit 2,4 années en vision brute, 2,2 années en nette).

De plus aucun changement n'est prévu dans la composition et les proportions des risques, ni dans la qualité moyenne des réassureurs. Enfin la capacité d'absorption des pertes des provisions techniques relative au BE net de réassurance pour l'ajustement du SCR de base et le risque important de marché sont nuls. Aucun changement n'est prévu en la matière.

La marge pour risque s'élève à 4 092 K€.

### IV.3. AUTRES PASSIFS

	Fin 2021		Fin 2022	
	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux	Valeur Solvabilité II	Valeur comptes légaux
Provisions autres que les provisions techniques	1 094	1 094	619	619
Dépôts des réassureurs				
Passifs d'impôts différés	3 710		3 901	
Dettes nées d'opér. d'ass. et montants dus aux intermédiaires	174	174	346	346
Dettes nées d'opérations de réassurance	789	789	787	787
Autres dettes (hors assurance)	2 832	2 908	1 555	1 690

L'évaluation en Solvabilité II des provisions autres que les provisions techniques est celle du bilan social, soit 619 K€. Il s'agit des provisions pour risques et charges.

Les dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires et celles nées d'opérations de réassurance étant certaines, c'est la valeur portée au bilan social qui a été utilisée, soit 1 133 K€.

Les passifs d'impôts différés ont été évalués suivant la norme IAS12, selon la même méthode que celle des impôts différés actifs. Le calcul est détaillé dans le paragraphe qui suit. La valeur retenue est ainsi 3 901 K€.

Les autres dettes sont retraitées de la valeur des décotes obligataires, les autres montants, étant certains, sont pris à leur valeur du bilan social, soit 1 555 K€.

**Le total du passif ressort à 49 647 K€ et l'excédent de l'actif sur le passif s'élève à 83 275 K€.**

## V. GESTION DU CAPITAL – EVALUATION DE LA SOLVABILITE

### V.1. FONDS PROPRES

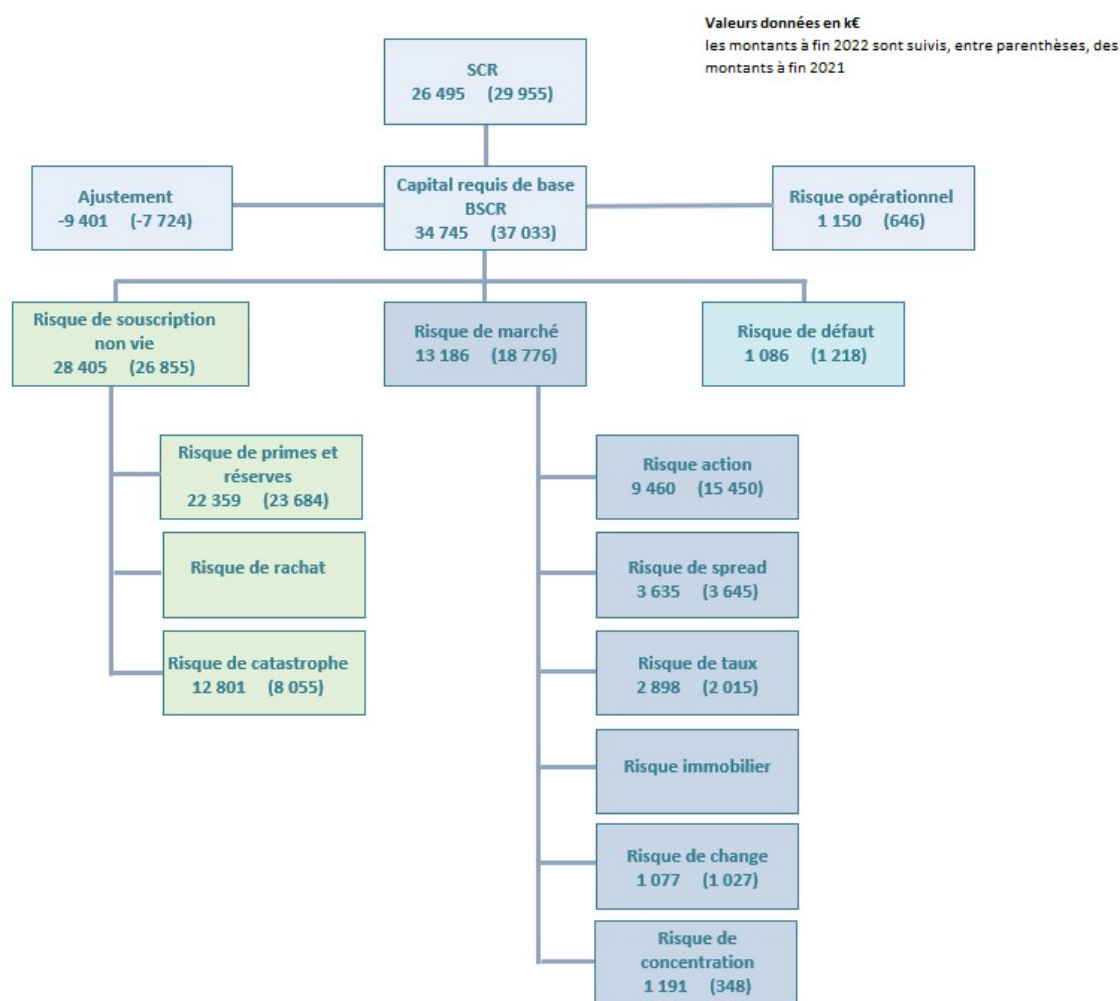
Les fonds propres sont calculés à partir de l'écart entre l'actif et le passif évalués en valeur Solvabilité II.

Ces fonds propres sont composés exclusivement du capital de la société, pour 20 888 K€ et de de la réserve de réconciliation, pour 61 691 K€. Ils sont égaux à l'actif net valorisé en Solvabilité II (83 275 K€) auquel sont retranchées les distributions prévues de dividendes (696 K€). Ils s'élèvent donc à 82 579 K€. Ils ont été classés en Tier 1.

**Le montant des fonds propres éligibles à la couverture du SCR comme à celle du MCR s'élève ainsi à 82 579 K€ (88 199 K€ à fin 2021).**

### V.2. CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

Le SCR a été calculé par la formule standard, dans le module de calcul du SCR développé dans l'outil Calfitec de la société SINALYS.



La décomposition est la suivante (en K€) :

	Fin 2021	Fin 2022	Evolution	
<b>SCR</b>	<b>29 955</b>	<b>26 495</b>	<b>-3 460</b>	<b>-12%</b>
Coefficient Adj	-7 724	-9 401	-1 677	22%
SCR opérationnel	646	1 150	504	78%
BSCR	37 033	34 745	-2 288	-6%
SCR non vie	26 855	28 405	1 551	6%
SCR marché	18 776	13 186	-5 590	-30%
SCR de défaut	1 218	1 086	-131	-11%
Effet de diversification	-9 815	-7 933	1 883	-19%

Le MCR s'élève à 6 624 K€ (7 489 K€ à fin 2021). Sa diminution importante est liée à celle du SCR.

Les fonds propres éligibles, de 82 579 K€ couvrent ainsi le MCR à 1 247 % (1 178 % fin 2021) et le SCR à 312 % (294 % fin 2021).

- **Capacité d'absorption par les impôts différés**

Nous avons utilisé la méthode décrite dans l'acte délégué pour déterminer la capacité d'absorption par les impôts différés. Le choc appliqué est égal à la somme du BSCR et du SCR opérationnel, soit 35 895 K€.

L'attribution de cette perte aux différents risques est effectuée selon l'influence des différents modules et sous-modules du SCR.

Il a été considéré que les chocs impactaient le bilan sur les postes suivants :

- Trésorerie pour le choc opérationnel,
- Provisions techniques pour le risque non-vie,
- Obligations (en direct ou dans les fonds) pour les risques de spread et de taux,
- Fonds pour les risques de change et de concentration,
- Créances pour le risque de défaut.

Le calcul des assiettes d'impôts différés provient du bilan impacté par ces chocs. Le montant des impôts différés est déduit par application du taux aux assiettes par année.

L'excédent d'impôts différés par rapport au calcul mené pour l'établissement du bilan conduit ainsi à un coefficient d'ajustement de 9 401 K€.

Le capital social se monte à 20 888 K€ et il est renforcé par les réserves, les fonds propres S1 s'élevant à 74 348 K€. Un choc sur le résultat de 35 895 K€ les diminuerait mais ne mettrait pas l'activité en risque car la couverture du passif par l'actif serait toujours assurée.

Les scénarios ORSA ont montré la capacité de retour d'un bilan choqué à une situation bénéficiaire, permettant d'absorber le crédit d'impôt restant au-delà des 1 752 K€ de l'excédent des impôts différés passifs sur les impôts différés actifs au bilan. La projection du résultat moyen constaté sur les dernières années permettrait d'absorber cet impôt en quelques années. Nous avons donc considéré ces impôts différés actifs comme recouvrables.

- **Risque de souscription**

K€	Fin 2021	Fin 2022	Evolution	
			en K€	en %
<b>SCR Non Vie</b>	<b>26 855</b>	<b>28 405</b>	<b>1 551</b>	<b>5,8%</b>
Primes et réserves	23 684	22 359	-1 325	-5,6%
Rachat	0	0	0	ns
Catastrophe	8 055	12 801	4 746	58,9%

La baisse du risque de primes et réserves est liée à la diminution du Best Estimate Sinistres net de réassurance (-19%).

La hausse du risque de catastrophe s'explique par la forte augmentation de la prime de reconstitution.

- **Risque de marché**

K€	Fin 2021	Fin 2022	Evolution	
			en K€	en %
<b>SCR Marché</b>	<b>18 776</b>	<b>13 186</b>	<b>-5 590</b>	<b>-29,8%</b>
Action	15 450	9 460	-5 990	-38,8%
Spread	3 645	3 635	-10	-0,3%
Taux	2 015	2 898	882	43,8%
Immobilier	0	0	0	ns
Change	1 027	1 077	50	4,9%
Concentration	348	1 191	843	242,1%

L'évolution du SCR de marché est directement liée à la diminution du risque action (analysé plus loin).

En ce qui concerne le risque de taux, l'augmentation est liée à l'augmentation de la valeur de marché des obligations (+16 % par rapport à fin 2021) et à l'évolution de la courbe des taux sans risque à fin 2022.

### Composition du portefeuille

La composition du portefeuille à fin 2022, après mise en transparence des OPCVM, est la suivante :

Type d'actif (en K€)	Fin 2021	Fin 2022	Evolution	
			en K€	en %
<b>ACTION</b>	<b>34 094</b>	<b>26 045</b>	<b>-8 049</b>	<b>-24%</b>
Action de type 1	24 115	22 010	-2 106	-9%
Action de type 2	9 131	3 187	-5 944	-65%
Participation 100%	848	848	0	0%
<b>MONETAIRE ET TRESORERIE</b>	<b>16 363</b>	<b>6 056</b>	<b>-10 307</b>	<b>-63%</b>
<b>OBLIGATION</b>	<b>65 854</b>	<b>76 256</b>	<b>10 402</b>	<b>16%</b>
Etatique EEE	5 079	5 712	633	12%
Privée	60 119	65 959	5 840	10%
Sécurisée publique	565	1 024	460	81%
Etatique non EEE	91	877	786	865%
Convertible		2 683	2 683	
<b>DIVERS</b>	<b>-1 296</b>	<b>-1 578</b>	<b>-282</b>	<b>22%</b>
<b>Total</b>	<b>115 015</b>	<b>106 779</b>	<b>-8 236</b>	<b>-7,16%</b>

La poche action diminue de 24 % par rapport à fin 2021, avec une baisse des actions de type 2 (- 65 %) et une baisse des actions de type 1 (- 9 %).

L'évolution du SCR action résulte de cette diminution de la valeur de marché des actions et de celle du choc appliqué dans la formule standard à fin 2022.

La poche obligataire augmente de 16 % par rapport à fin 2021, avec un renforcement des obligations privées.

L'évolution de la poche monétaire est liée à la clôture de comptes à terme (le montant indiqué dans ce tableau pour fin 2021 inclut des comptes courants qui ne l'étaient pas lors de l'évaluation à fin 2021 - pour 649 K€).

Enfin, la ligne divers correspond aux produits de couverture dans les organismes de placements collectifs.

### V.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDE SUR LA DUREE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITE REQUIS

Ce sous-module n'a pas été utilisé dans les calculs.

### V.4. DIFFERENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODELE INTERNE UTILISE

La formule standard a été utilisée pour l'évaluation de la solvabilité, sans recours à un modèle interne.



## **V.5. RESPECT DU MCR ET RESPECT DU SCR**

L'évaluation de la solvabilité et sa projection à l'horizon du business plan dans le cadre de l'ORSA n'ont pas mis en évidence de risque de non-respect des exigences en capital.

## **V.6. AUTRES INFORMATIONS**

Il n'y a pas d'autre élément spécifique.

